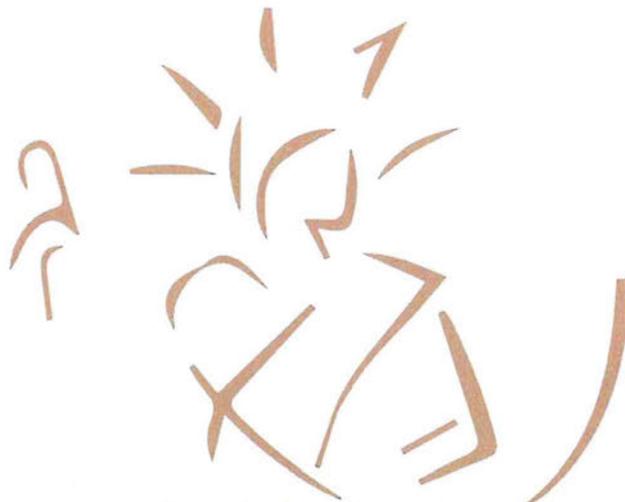


# PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE



---

ROUET-MAGET-BERNABEU

RM & ASSOCIÉS

---

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

**PREMIERE EXPEDITION**

---

152, boulevard Haussmann  
75008 PARIS

152haussmann@hdjparis8.fr - [www.rouet-maget-huissiers.fr](http://www.rouet-maget-huissiers.fr)



**SELARL RM & ASSOCIÉS**

Hervé ROUET – Sandrine GZIL-MAGET – Charles BERNABEU

Huissiers de Justice Associés

Marion COUSTENOBLE

Huissier de Justice

Commissaires de Justice

152, boulevard Haussmann 75008 PARIS

STANDARD : 01 42 79 01 23

**PROCES VERBAL DE DESCRIPTION**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le : TRENTE-ET-UN MAI A 09h00 APRES TENTATIVE DU VINGT-ET-UN MAI

**À LA REQUÊTE DE :**

**La société dénommée AXA BANQUE**, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 146.017.296 euros, immatriculée sous le numéro 542 016 993 au RCS de CRETEIL, dont le siège social est sis 203-205 rue Carnot – 94120 FONTENAY SOUS BOIS, agissant poursuites et diligences de son Représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu au Cabinet de **Maître Sébastien MENDES-GIL**, Membre de la SELAS CLOIX & MENDES-GIL, Avocat Associé au Barreau de Paris, demeurant 7 rue Auber 75009 PARIS, TEL 01.48.78.92.42, lequel se constitue et occupera sur les présentes poursuites de saisie immobilière et ses suites, et au Cabinet duquel pourront être notifiés tous actes relatifs au présent commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie.

**Agissant en vertu :**

**De la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Jean-Baptiste FERRAND, Notaire Associé à PARIS (75), en date du 22 octobre 2019, contenant quittance subrogative avec prêts au profit de [REDACTED] par la société dénommée AXA BANQUE :**

- **Prêt n° 14854.01** d'un montant de 25.000.000,00 euros, avec intérêts au taux EURIBOR 3 mois majoré d'une marge fixe de 1,20 % l'an, au taux effectif global annuel de 2,39 %, destiné à financer la reprise de deux prêts accordés par la BANQUE BARCLAYS et les frais liés à l'opération, garanti par :
  1. une hypothèque conventionnelle prise le 26 novembre 2019, B214P02 volume 2019 V, numéro 2501 renouvelée le 20 octobre 2022, B214P02 volume 2022 V, numéro 9657.
  2. une hypothèque conventionnelle prise le 26 novembre 2019, B214P02 volume 2019 V, numéro 2502 renouvelée le 20 octobre 2022, B214P02 volume 2022 V, numéro 9658.

3. une hypothèque conventionnelle prise le 26 novembre 2019, B214P02 volume 2019 V, numéro 2503 renouvelée le 20 octobre 2022, B214P02 volume 2022 V, numéro 9659

*Une hypothèque conventionnelle prise initialement par la banque BARCLAYS BANK PLC le 31 juillet 2017, B214P02 volume 2017 V, n° 1637 reprise pour ordre le 26 décembre 2019, B214P02 volume 2019 D, numéro 12055 et renouvelée le 20 octobre 2022, B214P02 volume 2022 V, numéro 9660 précisant que suite à la mention en marge de la quittance subrogative, le dernier créancier en date est la société AXA BANQUE.*

D'une lettre de mise en demeure adressée en recommandé avec accusé de réception en date du 11 octobre 2022 à [REDACTED] mettant en demeure de payer la créance exigible depuis le 22 octobre 2021.

- Prêt n° 14855.01 d'un montant de 6.500.000,00 euros, avec intérêts au taux de 2,40 % l'an, au taux effectif global annuel de 2,74 %, destiné à financer l'acquisition d'une villa sise à Grand Fond – 97133 SAINT BARTHELEMY et les frais liés à l'opération, garanti par :

Une hypothèque conventionnelle prise le 26 novembre 2019, B214P02 volume 2019 V, numéro 2500.

D'une lettre de mise en demeure adressée en recommandé avec accusé de réception en date du 11 octobre 2022 à [REDACTED]

D'un courrier adressé en recommandé avec accusé de réception en date du 10 novembre 2022 prononçant la déchéance du terme et notifiant l'exigibilité immédiatement de ses créances.

Que par acte de mon ministère en date du 27 février 2023, j'ai procédé à la signification d'un commandement aux fins de saisie immobilière concernant un bien dont la désignation est la suivante :

## **DÉSIGNATION GÉNÉRALE DE L'IMMEUBLE :**

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier sis **21 rue Saint Dominique – 75007 PARIS**, cadastré **section AX numéro 45**, lieudit « 21 rue Saint Dominique » pour 6a 96ca.

### **LOT NUMÉRO DEUX (2) :**

Au 3<sup>ème</sup> étage de la partie droite de l'immeuble, un **APPARTEMENT** comprenant : entrée, cuisine, salle à manger, salon, deux chambres, water-closet.

Et les 100/1.016èmes des parties communes générales.

### **LOT NUMÉRO TROIS (3) :**

Au 4<sup>ème</sup> étage côté droit de l'immeuble, un ensemble de **CHAMBRES** de bonnes ou débarras, savoir :

- **DEUX CHAMBRES** portant les numéros 16 et 19.
- **SEPT DÉBARRAS** portant les numéros 13, 14, 15, 17, 18, 20 et 21.

Et les 27/1.016èmes des parties communes générales.

### **LOT NUMÉRO CENT VINGT CINQ (125) :**

Au sous-sol, une **CAVE**.

Et le 1/1.016èmes des parties communes générales.

### **LOT NUMÉRO CENT QUARANTE (140) :**

Au 4<sup>ème</sup> étage, à gauche en sortant de l'ascenseur, compris dans le lot numéro 3, un **COULOIR** et un **DÉBARRAS**.

Ce lot est grevé d'un droit d'accès au profit du lot numéro 3.

Et les 4/1.016èmes des parties communes générales.

*Étant ici précisé concernant l'acquisition des lots numéros 2, 3, 125 et 140 intervenue suivant acte reçu par Maître François CARRE, Notaire à PARIS (75), le 18 juillet 2014 qu'il avait été porté ce qui suit littéralement rapporté :*

*Désignation actuelle :*

*Le précédent propriétaire déclare que les lots numéros 2, 3 et 140 ont été réunis pour ne former qu'une seule unité d'habitation dont la désignation est la suivante :*

*Un APPARTEMENT en DUPLEX composé :*

*Au 3<sup>ème</sup> étage : entrée, cuisine, salon, salle à manger, deux chambres, salle de bains, WC, dégagements, escalier intérieur permettant l'accès au 4<sup>ème</sup> étage*

*Au 4<sup>ème</sup> étage : cinq chambres mansardées, deux salles de bains, buanderie et dégagement.*

**LOT NUMÉRO CENT QUINZE (115) :**

Au 1<sup>er</sup> demi sous-sol du bâtiment, situé face à l'escalier au 1<sup>er</sup> étage, un **WATER-CLOSET**.

Et le 1/1.016èmes des parties communes générales.

**LOT NUMÉRO CENT DIX NEUF (119) :**

Au 1<sup>er</sup> étage, une **PIÈCE** à usage d'habitation accessible par le lot numéro 130.

*Étant précisé que ce lot a été rattaché au lot numéro 130 ci-dessous désigné et constitue la pièce à usage de bureau.*

Et le 13/1.016èmes des parties communes générales.

**LOT NUMÉRO CENT VINGT TROIS (123) :**

Au sous-sol, une **CAVE**.

Et le 1/1.016èmes des parties communes générales.

**LOT NUMÉRO CENT VINGT QUATRE (124) :**

Au sous-sol, une **CAVE**.

Et le 1/1.016èmes des parties communes générales.

**LOT NUMÉRO CENT VINGT SIX (126) :**

Au sous-sol, une **CAVE**.

Et le 1/1.016èmes des parties communes générales.

**LOT NUMÉRO CENT VINGT SEPT (127) :**

Au sous-sol, une **CAVE**.

Et le 1/1.016èmes des parties communes générales.

**LOT NUMÉRO CENT VINGT HUIT (128) :**

Au sous-sol, une **CAVE**.

Et le 1/1.016èmes des parties communes générales.

**LOT NUMÉRO CENT VINGT NEUF (129) :**

Au sous-sol, une **CAVE**.

Et le 1/1.016èmes des parties communes générales.

**LOT NUMÉRO CENT TRENTE (130) :**

Au rez-de-chaussée du bâtiment, réparti sur quatre niveaux du rez-de-chaussée au 2<sup>ème</sup> étage avec escalier intérieur d'accès, un **APPARTEMENT**.

Le rez-de-chaussée a une issue sur le passage cocher et chaque étage a une issue sur le palier correspondant à l'exception de l'entresol qui en comporte deux et dont la description est la suivante :

Entresol divisé en entrée, chambre, salle à manger, cuisine, office et un débarras avec demi-fenêtre allant jusqu'à l'axe central de l'immeuble.

Ce lot est grevé d'un droit d'accès au profit du lot numéro 122 situé au 2<sup>ème</sup> étage d'un droit d'accès au profit du lot numéro 119 situé au 1<sup>er</sup> étage.

Et les 352/1.016èmes des parties communes générales.

**LOT NUMÉRO CENT TRENTE ET UN (131) :**

Au rez-de-chaussée du bâtiment, un **DÉBARRAS**.

Et le 1/1.016èmes des parties communes générales.

**LOT NUMÉRO CENT QUARANTE DEUX (142) :**

Au rez-de-chaussée, un **PARKING** intérieur.

Et le 1/1.016èmes des parties communes générales.

**LOT NUMÉRO CENT QUARANTE TROIS (143) :**

Au rez-de-chaussée, un **PARKING** intérieur.

*Et le volume aménageable au-dessus sous réserve des autorisations administratives et du respect des stipulations du paragraphe IV de la page 46 de l'acte reçu par Maître Bruni VINCENT, Notaire Associé à PARIS (75), en date du 6 décembre 1994 contenant modificatif au règlement de copropriété.*

Et le 1/1.016èmes des parties communes générales.

**LOT NUMÉRO CENT QUARANTE QUATRE (144) :**

Au rez-de-chaussée, un **PARKING** intérieur.

*Et le volume aménageable au-dessus sous réserve des autorisations administratives et du respect des stipulations du paragraphe IV de la page 46 de l'acte reçu par Maître Bruni VINCENT, Notaire Associé à PARIS (75), en date du 6 décembre 1994 contenant modificatif au règlement de copropriété.*

Et le 1/1.016èmes des parties communes générales.

*Étant ici précisé concernant l'acquisition des lots numéros 115, 119, 123, 124, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 142, 143 et 144 intervenue suivant acte reçu par Maître François CARRE, Notaire à PARIS (75), le 18 juillet 2014 qu'il avait été porté ce qui suit littéralement rapporté :*

*Désignation actuelle :*

*A/ Concernant le lot numéro 119 :*

*Le précédent propriétaire déclare que :*

- *La désignation actuelle de ce lot est la suivante : un **BUREAU***
- *Ce lot a été physiquement réuni au lot numéro 130*

- Lors de la réunion physique des lots, il n'a pas été effectué de travaux en infraction aux dispositions du règlement de copropriété, notamment par une annexion, une atteinte ou une utilisation irrégulière des parties communes (murs porteurs etc..)

**B/ Concernant le lot numéro 130 :**

Le précédent propriétaire déclare que la désignation actuelle complète du lot numéro 130 est la suivante :

- Au rez-de-chaussée : hall d'entrée, vestiaire, water-closets, palier et escalier d'accès à l'entresol
- A l'entresol : deux studios, deux débarras, dégagement, office, cuisine, salle à manger, palier et escalier d'accès au 1<sup>er</sup> étage
- Au 1<sup>er</sup> étage : débarras, grand salon, bibliothèque, palier et escalier d'accès au 2<sup>ème</sup> étage
- Au 2<sup>ème</sup> étage : deux chambres, petit salon, salle de bains, salle d'eau avec water-closets, deux dégagements.

Ce lot est équipé d'un ascenseur privatif.

**C/ Concernant les lots numéros 142, 143 et 144**

Le précédent propriétaire déclare que lesdits lots sont utilisés à usage de remise.

**LOT NUMÉRO CENT SEIZE (116) :**

Au 1<sup>er</sup> étage, à droite de l'ascenseur, un **LOCAL** à aménager.

Et le 1/1.016èmes des parties communes générales.

**LOT NUMÉRO CENT DIX SEPT (117) :**

Au 1<sup>er</sup> étage, à gauche de l'ascenseur, un **DÉBARRAS**.

Et le 1/1.016èmes des parties communes générales.

**LOT NUMÉRO CENT DIX HUIT (118) :**

Au 1<sup>er</sup> étage, réparti sur deux étages reliés par un escalier intérieur d'accès, un **APPARTEMENT**.

Et les 189/1.016èmes des parties communes générales.

**LOT NUMÉRO CENT VINGT (120) :**

Au 2<sup>ème</sup> étage, sur une partie du palier, un **LOCAL** à aménager.

Et le 1/1.016èmes des parties communes générales.

**LOT NUMÉRO CENT VINGT ET UN (121) :**

Au 2<sup>ème</sup> étage, à gauche de l'ascenseur, un **PLACARD**.

Et le 1/1.016èmes des parties communes générales.

**LOT NUMÉRO CENT VINGT DEUX (122) :**

Au 2<sup>ème</sup> étage, une **PIÈCE D'HABITATION** accessible par le lot numéro 130.

Et les 10/1.016èmes des parties communes générales.

Tel que ledit immeuble s'étend et comporte, avec toutes ses aisances et dépendances qui pourront être faites, sans aucune exception, ni réserves.

**RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ – ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION :**

L'ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété et d'un état descriptif de division établi aux termes d'un acte reçu par Maître VINCENT, Notaire à PARIS (75), en date du 30 mai 1952, publié au Service de la Publicité Foncière de PARIS 2, le 24 octobre 1952, volume 2008, numéro 12.

Modifié :

. aux termes d'un acte reçu par Maître VINCENT, Notaire à PARIS (75), en date du 18 mars 1975, publié au Service de la Publicité Foncière de PARIS 2, le 4 juin 1975, B214P02 volume 1920, numéro 1.

. aux termes d'un acte reçu par Maître VINCENT, Notaire à PARIS (75), en date du 6 décembre 1994, publié au Service de la Publicité Foncière de PARIS 2, le 5 décembre 1997, B214P02 volume 1997 P, numéro 8033.

. aux termes d'un acte reçu par Maître VINCENT, Notaire à PARIS (75), en date du 6 octobre 1997, publié au Service de la Publicité Foncière de PARIS 2, le 5 décembre 1997, B214P02 volume 1997 P, numéro 8034 suivi d'une attestation rectificative publiée le 13 février 1998, B214P02 volume 1998 P, numéro 1274.

## **C'est pourquoi, déférant à cette réquisition.**

**Je, Hervé ROUET,  
Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL RM & ASSOCIES Huissiers de Justice,  
Commissaires de Justice Associés près le Tribunal Judiciaire de PARIS,  
y demeurant, 152, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, soussigné**

Je me suis rendu ce jour, 31 mai 2023 à 09h00 sis 21 Rue Saint Dominique 75007 PARIS, précisant que :

M'étant longuement rapproché de [REDACTED] et de son conseil depuis la signification du commandement de payer valant saisie immobilière, après plusieurs demandes de suspension puisque le bien est sous compromis de vente, j'ai obtenu un rendez-vous sans Force Publique le lundi 22 mai 2023 à 09h00 sur place, AXA BANQUE me confirmant sa volonté de dresser le PV descriptif.

Le 22 mai 2023 à 09H00, je constate que [REDACTED] est en plein déménagement et que les pièces sont encombrées de cartons et de déménageurs, ce qui entrave ma mission. Le déménagement est prévu sur une semaine pleine au minimum.

Nous décidons conjointement de décaler le PV au vendredi 26 mai puis finalement au mercredi 31 mai 2023, le temps nécessaire au déménagement étant repoussé.

J'obtiens les diagnostics des 3 appartements distincts tels qu'ils se retrouvent aujourd'hui. J'annexe ces diagnostics communiqués par [REDACTED] au présent PV. Je suis donc sur place sans serrurier, ni diagnostiqueur.

Ainsi :

L'immeuble du 21 rue Saint Dominique est actuellement en copropriété. Le syndic est SERGIC.

Deux appartements situés sur le bâtiment gauche du porche et un local sur cour n'appartiennent pas à Mr ISRAEL sur la copropriété.

L'immeuble se présente sur rue, séparé en deux bâtiments par un porche central.

Les biens objets de la présente saisie, vides de tout occupant et de tout bien ce jour, sont actuellement :

- Un plateau situé au 4<sup>ème</sup> étage accessible depuis l'entrée gauche sous le porche.
- Un duplex situé au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages accessible depuis l'entrée gauche sous le porche.
- Un appartement sur tous les niveaux du bâtiment droit accessible en rez-de-chaussée droite sous le porche.

Les lots tels que décrits ci-dessus ne se retrouvent pas en l'état, le bien ayant fait l'objet de travaux colossaux depuis l'acquisition.

Il n'y a ainsi plus de caves indépendantes, ni de placards ou de débarras sur les paliers. Il n'y a plus de garages.

J'obtiens ces informations sur internet :

## Autorisations d'urbanisme

PC 075 107 15 V0015  
21 rue Saint-Dominique

Permis de construire  
Demande du 05/05/15

Favorable  
Réponse du 09/09/15

Redistribution d'un bâtiment d'habitation sur rue et cour, de 4 étages + combles aménagés sur 1 niveau de sous-sol, pour transformation de 2 logements en 1, avec décaissement partiel du sous-sol pour création d'une piscine, construction d'un escalier de liaison entre le rez-de-chaussée et le sous-sol pour aménagement des caves en sous-sol, suppression d'un escalier entre le r+3 et le r+4 avec fermeture de la trémie, démolitions partielles de murs porteurs pour création de baies de liaison et prolongation de l'ascenseur du sous-sol au r+3. surface supprimée : 40 m<sup>2</sup> - surface créée : 109 m<sup>2</sup> - st : 696 m<sup>2</sup>.

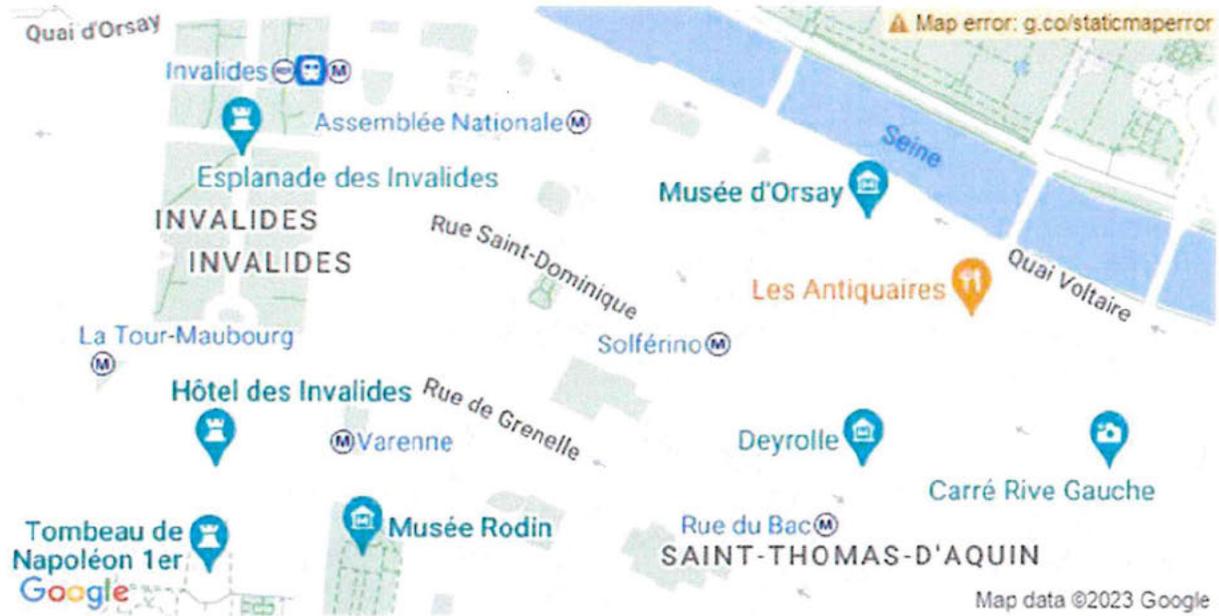
Concernant l'emplacement :

### Situation et Accès

La rue de Saint-Dominique est une voie publique, d'une longueur de 1 800 mètres située dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris, quartiers Saint-Thomas-d'Aquin, Invalides et Gros-Caillou ; elle débute au 221-223, boulevard Saint-Germain et se termine place du Général-Gouraud.

La rue Saint-Dominique est desservie par :

- les lignes  8   aux stations *Solférino*, *Assemblée nationale*, *Invalides*, et *La Tour-Maubourg*
- les lignes de bus  RATP      
- la ligne de RER  par la gare des Invalides.



Toutes les commodités sont à proximité dans ce quartier qui reste l'un des plus chers de la capitale et l'un des plus prisés. L'adresse se situe à quelques mètres de la station de métro la plus proche et à quelques mètres de la Seine.

Je décris ci-dessous les 3 appartements distincts, en précisant que [redacted] refuse catégoriquement que je prenne des clichés photographiques. J'insiste pour le bien de ma mission mais [redacted] persiste et s'oppose à mon maintien dans les lieux si je devais prendre des photographies. Je poursuis donc ma mission en me réservant le cas échéant, la possibilité de venir assisté des Forces de Police :



L'immeuble est en pierre de taille . Il dispose d'une cour pavée au-delà du passage cocher. Cette cour rectangulaire accueille une fontaine.

*Localisation du bâtiment :*

Adresse : ..... **21, Rue SAINT DOMINIQUE**

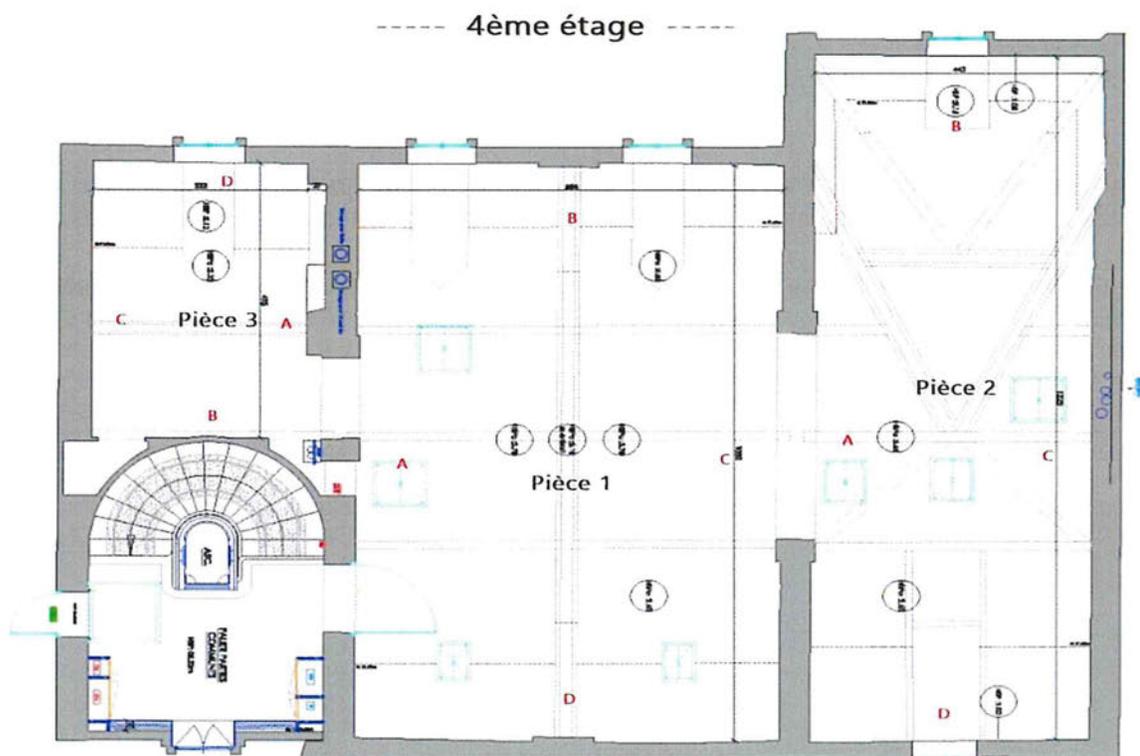
Commune : ..... **75007 PARIS**

**Section cadastrale AX, Parcelle(s) n° 45**

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

**Etage 4, Lot numéro en attente modif RCP en cours**

Périmètre de repérage : ... **Plateau nu**



C'est un plateau accessible depuis le bâtiment gauche sous le porche, au 4<sup>ème</sup> étage par ascenseur comme par escalier principal.

Cet ensemble se présente nu, sans revêtement de sol, ni habillage des murs ni de l'espace sous toiture.

Ce volume est entièrement à aménager et présente une belle hauteur sous la toiture.

Les réseaux sont en attente, électricité comme eau.

*Localisation du ou des bâtiments :*

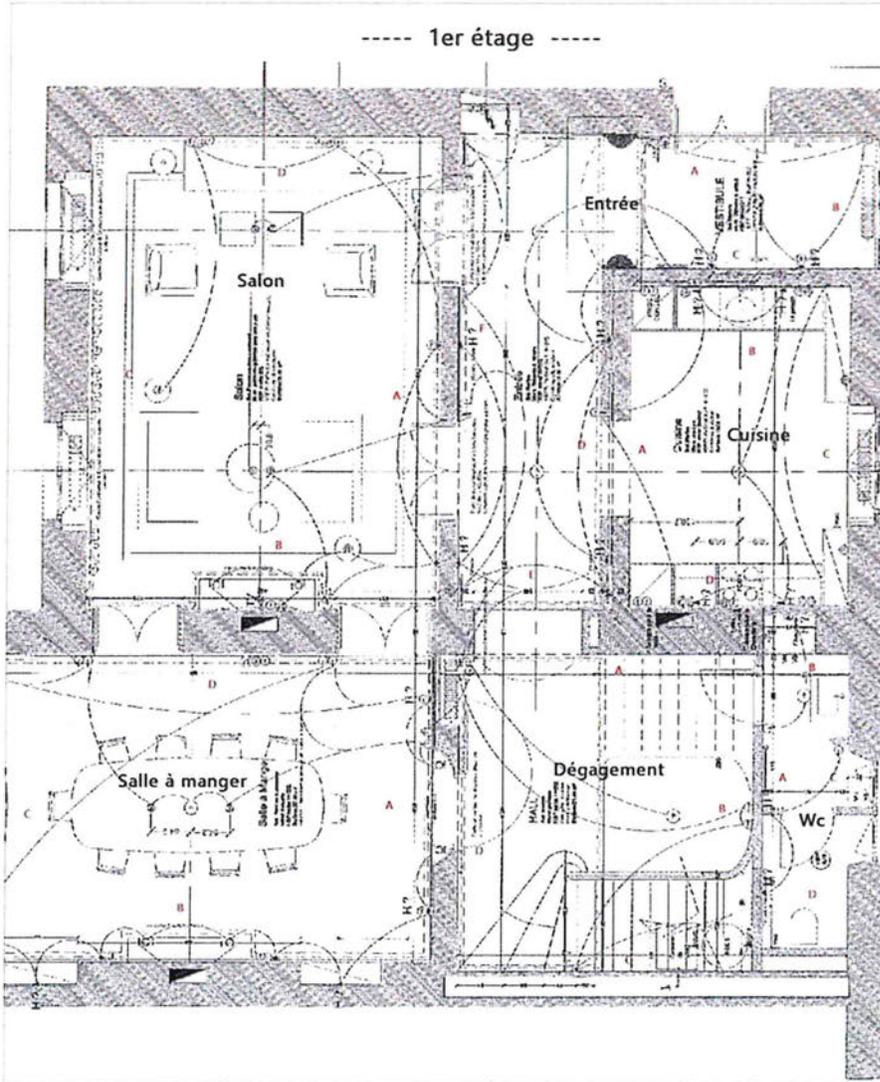
Adresse : ..... **21, Rue SAINT DOMINIQUE**

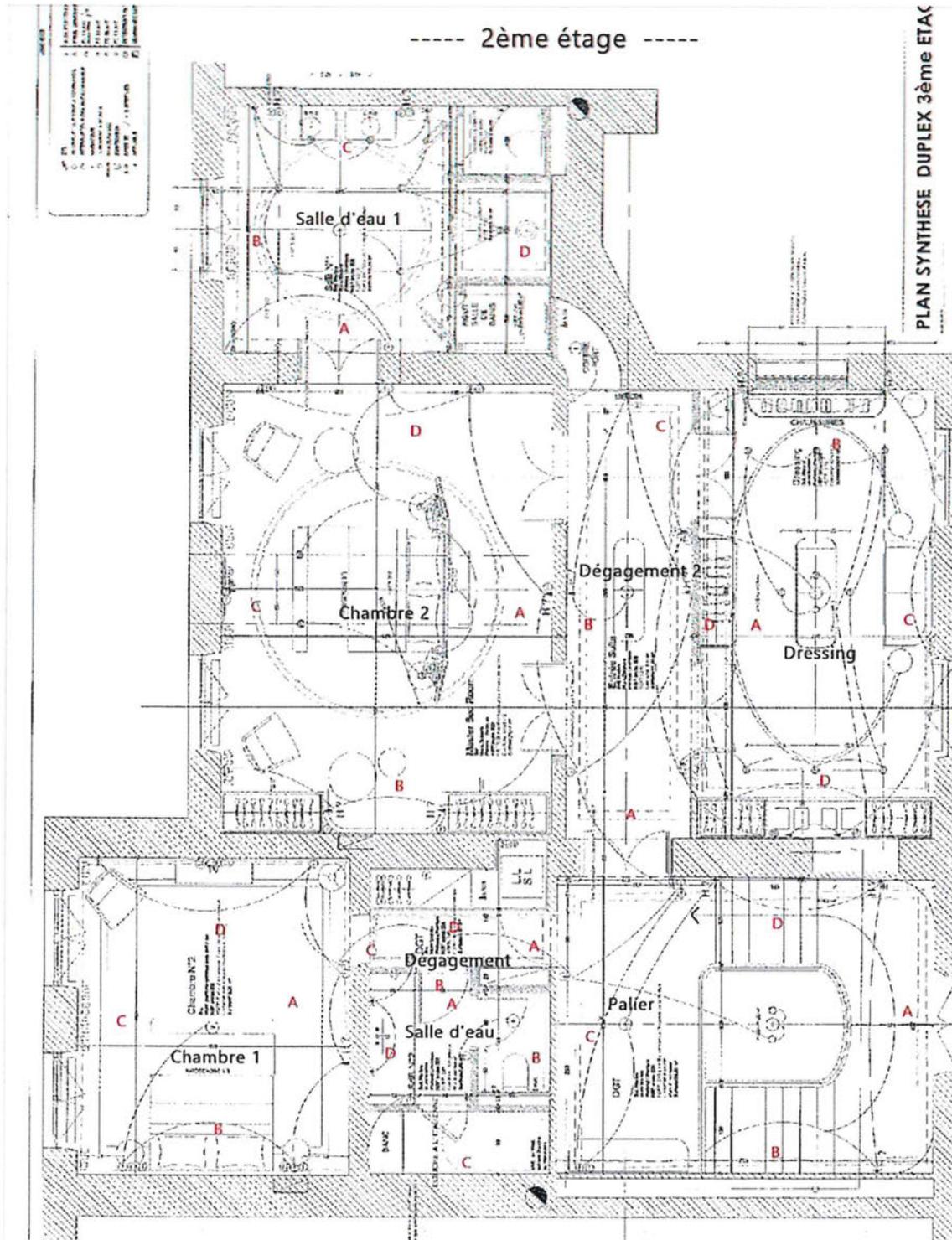
Commune : ..... **75007 PARIS**

**Section cadastrale AX, Parcelle(s) n° 45**

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

**Etage 1, Lot numéro En attente modif RCP en cours**





La disposition des pièces est détaillée sur les deux plans ci-dessus.

Les deux étages sont reliés par un escalier en béton ciré avec une magnifique main courante en fer forgé.

Toutes les fenêtres sont récentes, en double vitrage, avec volets sur la cour.

Chaque chambre bénéficie de sa salle d'eau et de son WC.

Présence d'une cheminée moderne dans le salon.

Présence d'une cheminée d'époque dans la salle à manger.

Des panneaux en bois couvrent les murs de l'entrée et de la salle à manger.

Ici, tous les matériaux sont d'excellente qualité :

- Les moquettes et les parquets dans les chambres.
- Les pierres naturelles ou les marbres dans les salles de bains et WC.
- Les équipements sanitaires et la cuisine.
- Les placards intégrés.

### *Localisation du ou des bâtiments :*

Adresse : ..... **21, Rue SAINT DOMINIQUE**

Commune : ..... **75007 PARIS**

**Section cadastrale AX, Parcelle(s) n° 45**

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

**/, Lot numéro En attente modif RCP en cours**

Périmètre de repérage : ... **Hôtel particulier**

Ce bâtiment est tout simplement exceptionnel.

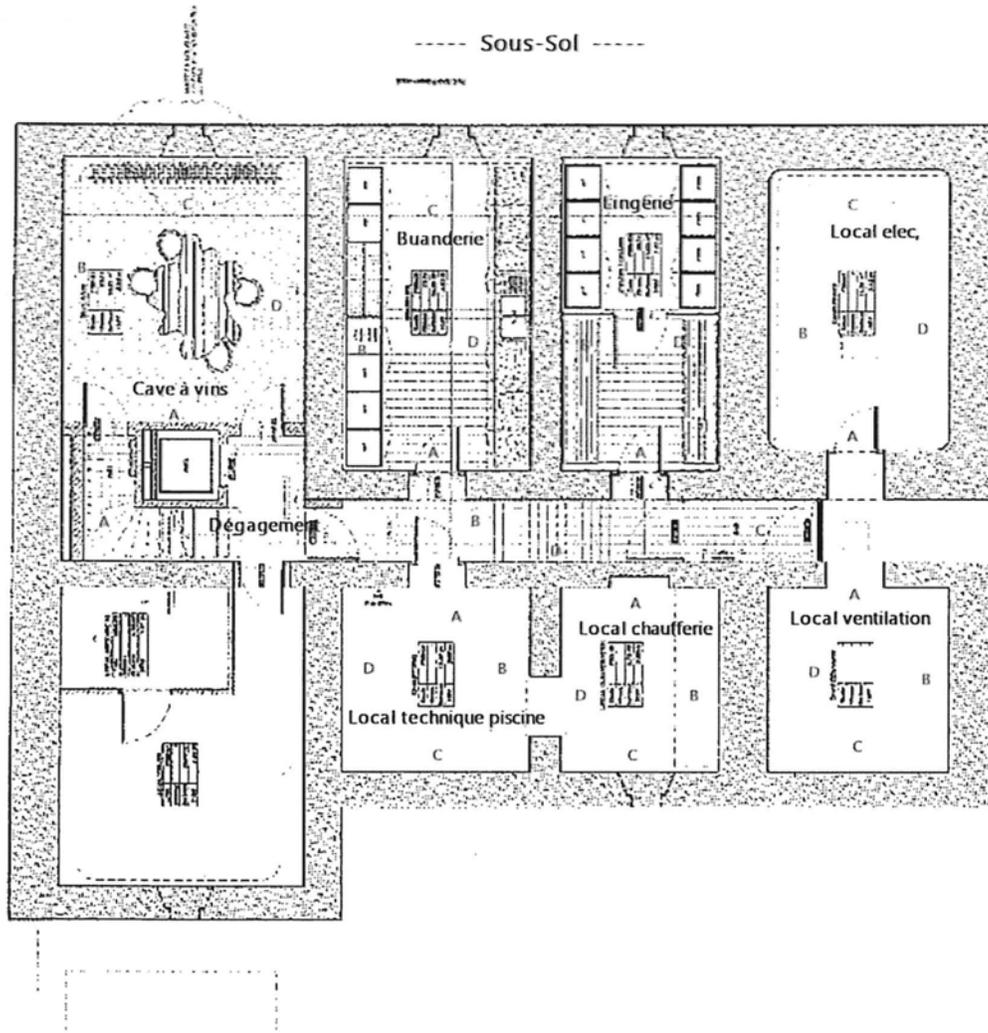
La rénovation est magnifiquement exécutée. Tous les matériaux sont nobles et d'excellente facture, jusqu'au choix des interrupteurs et des prises.

Ici l'entièreté du sous-sol a été réaménagé. Les pièces voutées ont un éclat unique avec des pierres rénovées.

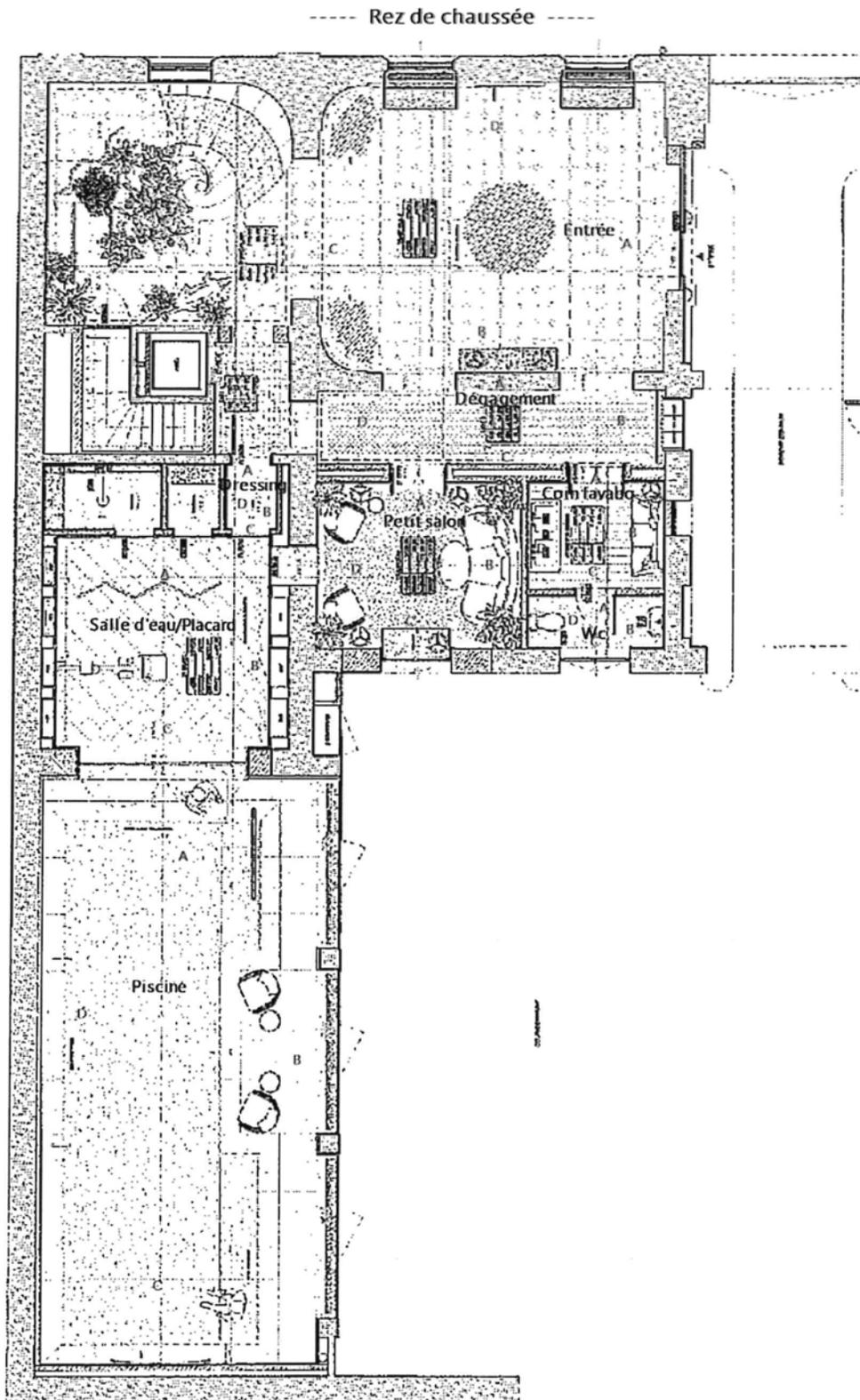
Une cave climatisée(température et hygrométrie) existe à gauche en arrivant du rez-de-chaussée.

Présence de terres cuites restaurées au sol.

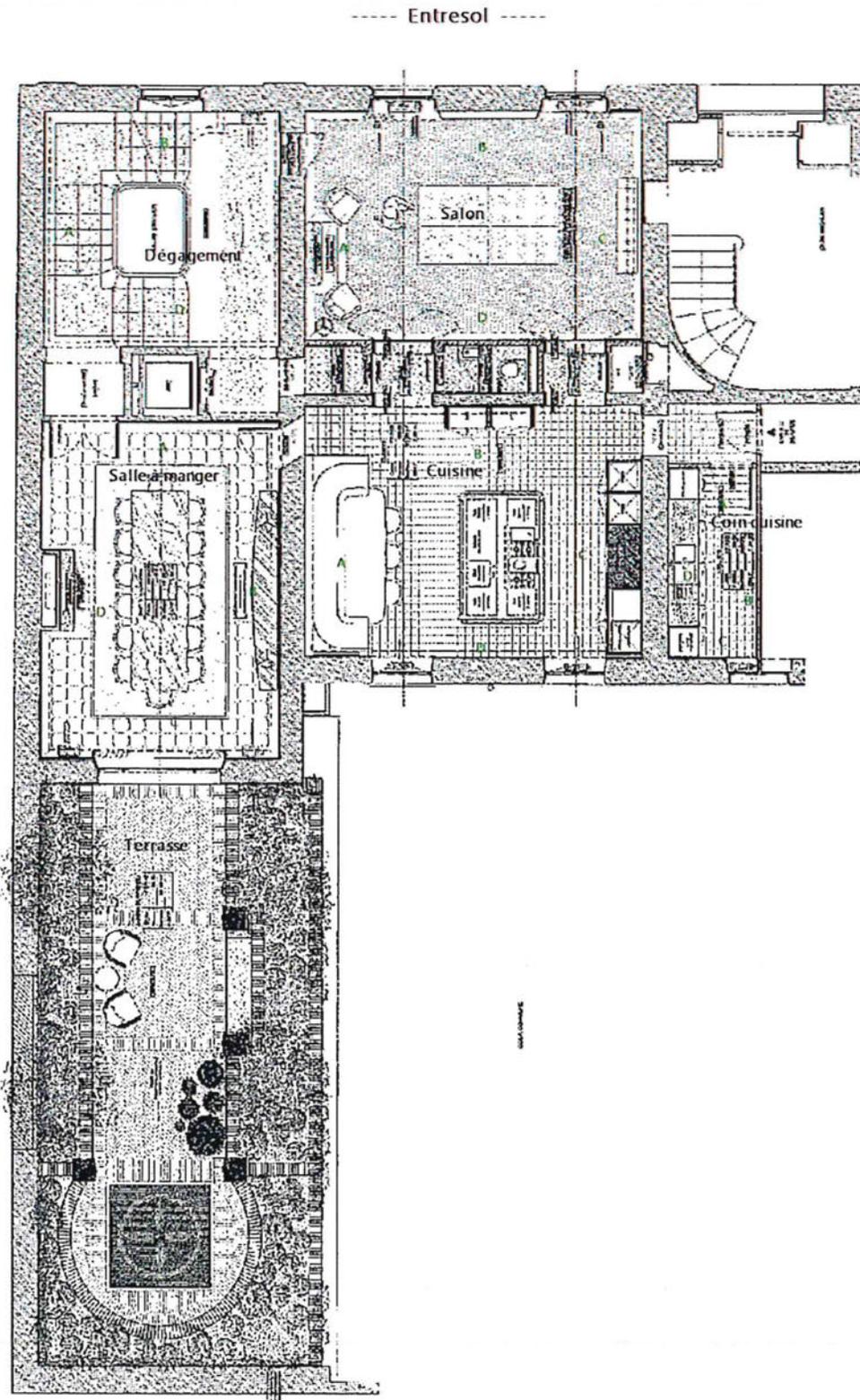
Ici sont abrités également la buanderie, la lingerie, le local électrique, le local ventilation, le local technique piscine et le local chaudière(double chaudière de marque DE DIETRICH)



Les garages sur cour ont été remplacés par une piscine au rez-de-chaussée.



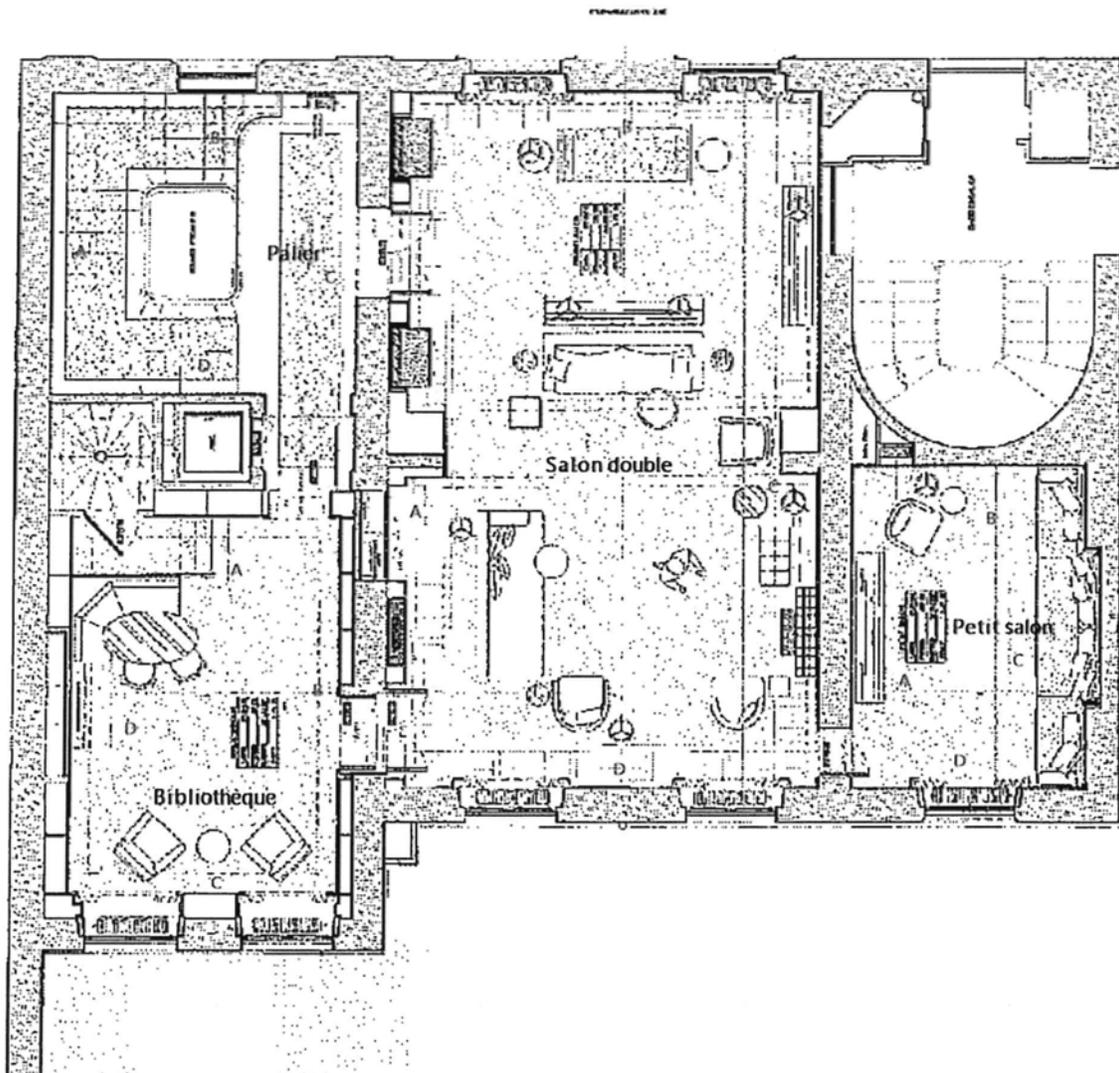
Le rez-de-chaussée accueille une piscine rectangulaire en lieu et place des anciens garages. Une plage intérieure complète l'espace.



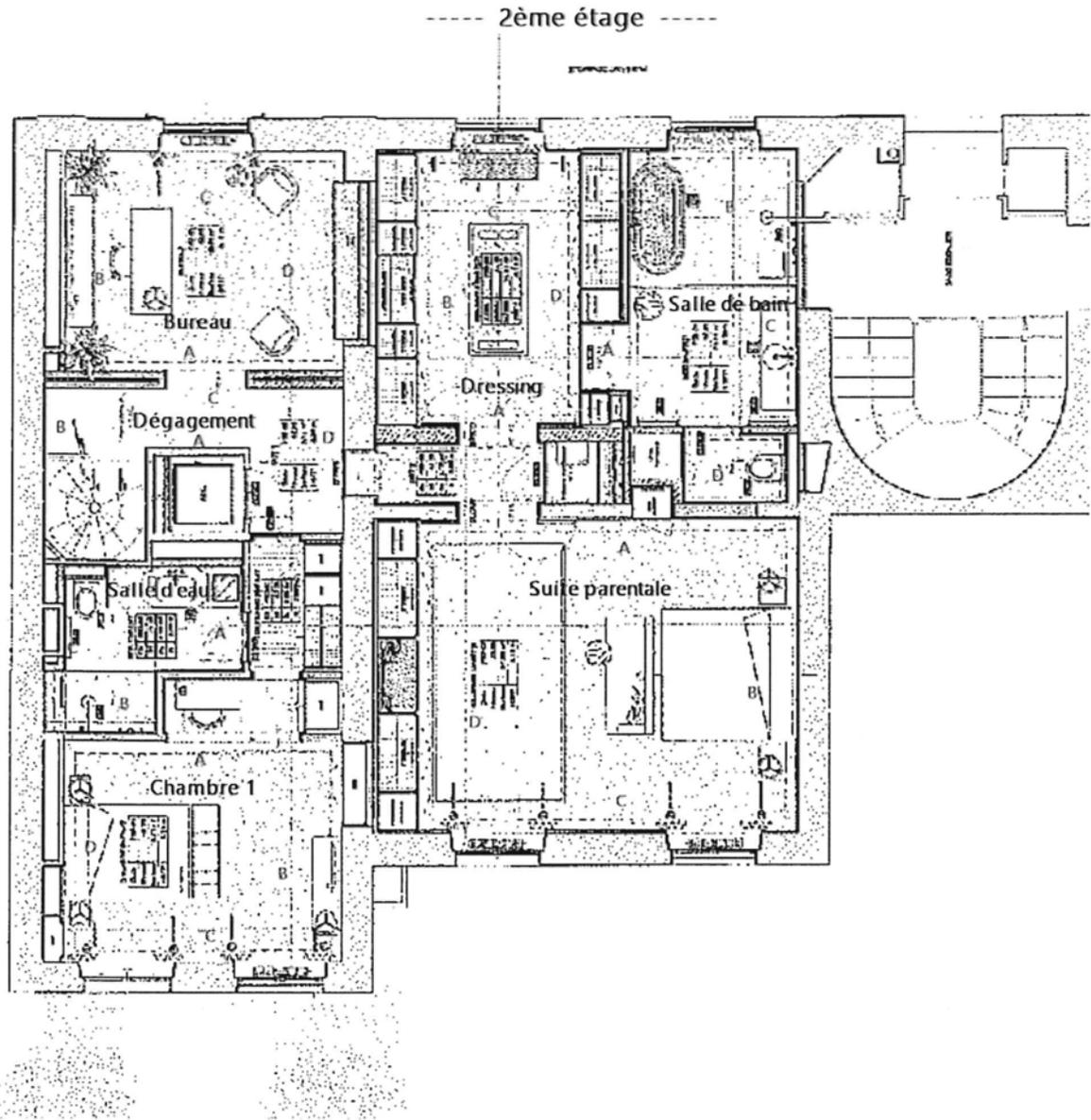
L'entresol bénéficie d'une magnifique terrasse qui donne sur la cour.

Cette terrasse est aménagée et arborée.

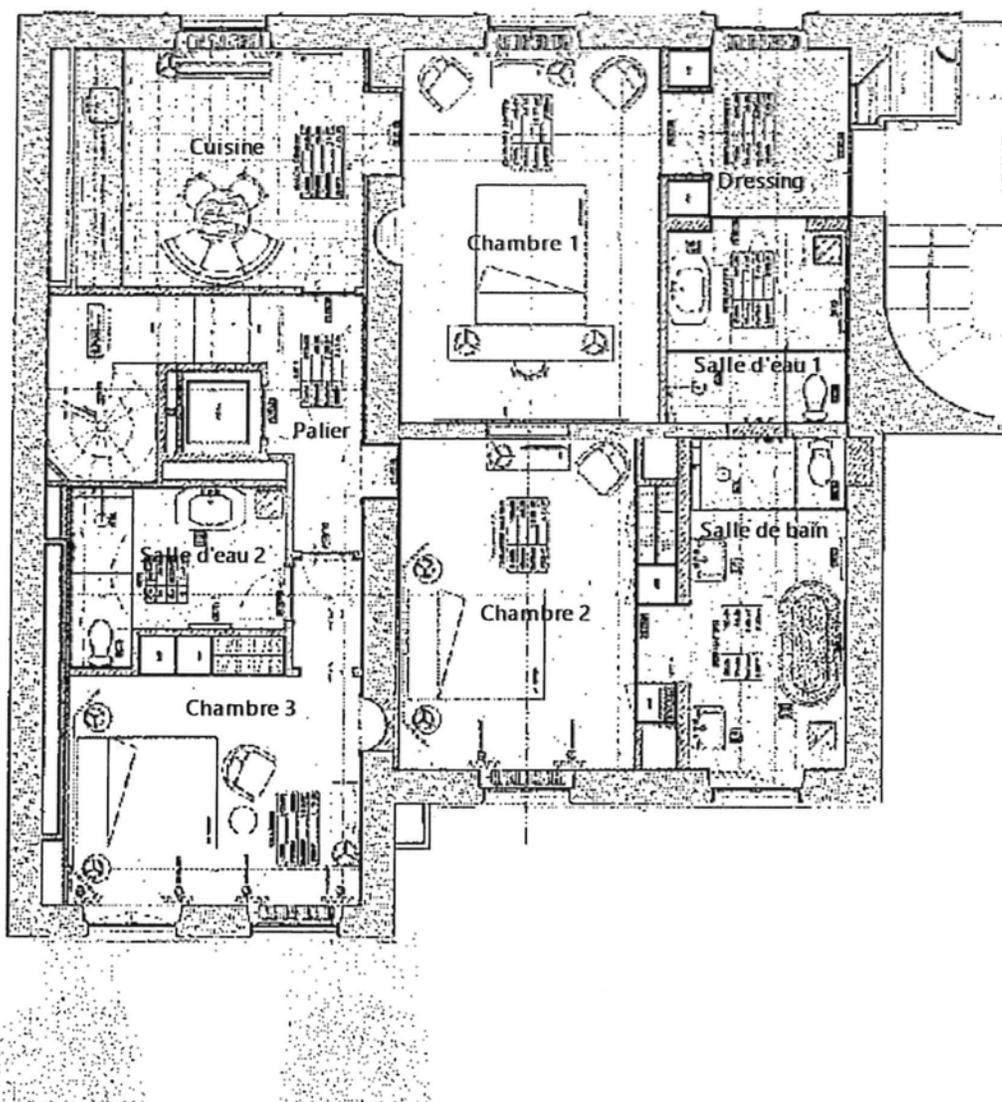
----- 1er étage -----



L'escalier de liaison reliant le rez-de-chaussée au 2<sup>ème</sup> étage est un large escalier en pierres naturelles et fer forgé.



## ----- 3ème étage -----



Toutes les fenêtres sont récentes, en double vitrage, avec volets sur la cour.

Chaque chambre bénéficie de sa salle d'eau et de son WC.

Les cuisines sont équipées.

Présence de nombreuses cheminées d'époque.

Les lieux sont entièrement climatisés.

Il existe également un chauffage central avec radiateurs en fonte.

Un ascenseur dessert tous les niveaux depuis le sous-sol.

Ici également, tous les matériaux sont d'excellente qualité :

- Les moquettes et les parquets dans les chambres et les pièces de vie.
- Les pierres naturelles ou les marbres dans les salles de bains, WC et cuisines.
- Les équipements sanitaires et les cuisines.
- Les habillages des murs.
- Les placards intégrés s'illuminent à l'ouverture.

#### CONDITIONS D'OCCUPATION :

Les lieux sont occupés par le propriétaire du bien.

#### ETABLISSEMENT DES CERTIFICATS PREVUS PAR LA LOI :

L'ensemble des certificats concernant l'appartement ont été effectués précédemment par la société

Ces certificats sont ainsi annexés au présent procès-verbal de constat.

#### SYNDIC :

Le syndic de l'immeuble est le **cabinet SERGIC**. Le propriétaire n'est pas en mesure de m'indiquer précisément l'agence.

Ma mission terminée, je me suis retiré, il est 11 heures 35.

Telles sont les constatations que j'ai pu faire et en foi de quoi j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Le présent procès-verbal comporte 24 pages.

